



A LA CARTE !

LA LETTRE D'INFO DU SUPV

#6
Juillet 2026

Menu

- 1. A la une : Une nouvelle gouvernance**
. Installation des nouveaux délégués du SUPV
. Mot du Président
. Premier Bureau syndical du mandat **1-3**
- 2. Actualités règlementaires** **3**
- 3. La révision du SCoT se poursuit**
. Analyse des avis PPA et préparation de la mise à enquête publique du projet arrêté **4**
- 4. Les temps fort du semestre**
. Le SUPV au sein des réseaux professionnels
. Le SUPV au service des élus et des collectivités **5-7**
- 5. Focus projet**
. Une rénovation énergétique exemplaire **8**



Une nouvelle gouvernance

Installation des nouveaux délégués du SUPV

À la suite du renouvellement des conseils communautaires, le Comité syndical du SUPV s'est réuni le 13 mai 2026 afin de procéder à l'installation de sa nouvelle gouvernance.

Le SUPV est désormais composé de 62 délégués titulaires et 62 suppléants, représentant les 62 communes du Pays de Vitré. Cette organisation garantit une représentation équilibrée de l'ensemble du territoire.

À l'issue de cette installation, M. Pierre LEONARDI, Maire de Vitré, a été élu Président du SUPV.

Le Comité syndical a également procédé à la désignation de trois vice-présidents, chacun chargé d'animer une commission thématique consacrée aux principaux enjeux du territoire :

Jonathan HOUILLOT
1er Vice-Président
SCoT et son suivi

Hubert DESBLÉS
2e Vice-Président
Densification

Benoît LUGAND
3e Vice-Président
Accompagnement des communes en matière d'urbanisme



Le Bureau syndical, composé du Président, des trois vice-présidents, et de six autres membres, a également été constitué.

Cette nouvelle gouvernance poursuivra les travaux engagés à l'échelle du territoire, avec notamment deux priorités : finaliser la révision du SCoT et poursuivre le développement des missions d'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.



A retrouver sur le site internet du SUPV :

- La liste des membres du Bureau syndical
- La liste des délégués titulaires et suppléants du SUPV par commune

<https://www.supv.bzh/notre-structure-sa-gouvernance/>

Mot du Président



Le 13 mai dernier, les délégués du Comité syndical du SUPV m'ont accordé leur confiance en m'élisant Président.

Je les en remercie très sincèrement.

“

Notre ambition est de construire un développement équilibré et durable pour le Pays de Vitré, en apportant à chaque commune une ingénierie de proximité, adaptée à ses besoins.

”

Avec l'ensemble des délégués, nous poursuivons le travail engagé depuis 2023 autour de la **révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

Ce document stratégique définira les grandes orientations d'aménagement et de développement du Pays de Vitré à l'horizon 2046 et constituera un **cadre de référence pour accompagner les transitions** auxquelles notre territoire est confronté.

Après l'arrêt du projet de SCoT en février dernier, une nouvelle étape décisive s'ouvrira à l'automne avec l'organisation de **l'enquête publique, avant une approbation** prévue du SCoT en fin d'année 2026. Cette phase de concertation constituera un temps d'échanges privilégié avec les acteurs du territoire et les habitants afin de conforter une vision partagée du développement de notre territoire. C'est collectivement, avec l'engagement de nos 62 communes et de nos deux intercommunalités, que nous la ferons vivre.

Le SUPV est également un **partenaire de proximité** au service des collectivités. Au-delà du SCoT, nous mettons à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie publique complète afin d'accompagner les élus dans leurs réflexions et leurs projets d'aménagement : assistance à maîtrise d'ouvrage, études pré-opérationnelles de densification, accompagnement en matière de planification locale, instruction des autorisations d'urbanisme, conseil et appui technique et administratif.

Notre volonté est d'apporter à chaque collectivité un **accompagnement à la carte**, répondant à ses besoins, tout en contribuant à la sécurisation de ses projets dans un contexte réglementaire toujours plus exigeant.

Face aux défis de la **sobriété foncière**, de la **transition écologique**, de **l'adaptation au changement climatique**, du développement économique, de l'habitat ou encore des mobilités, nos collectivités ont plus que jamais besoin d'une stratégie territoriale partagée et d'une ingénierie de proximité. C'est précisément la mission que porte le SUPV.

Notre ambition est claire : construire ensemble un développement équilibré, durable et cohérent pour le Pays de Vitré, tout en apportant aux collectivités les moyens de concrétiser leurs projets.

Je vous invite à poursuivre cette dynamique collective en vous appuyant sur le SUPV, véritable partenaire de vos projets et de vos communes. C'est ensemble que nous préparons l'avenir de nos territoires.

Pierre LEONARDI
Président du SUPV

Crédit photo : Studio Maignan

Premier Bureau syndical du mandat



Le 10 juillet s'est tenu le premier Bureau syndical du mandat, consacré aux enjeux de la **planification territoriale**. Dès cette première séance, les élus ont engagé les travaux autour de la révision du SCoT et des articulations avec la planification régionale.

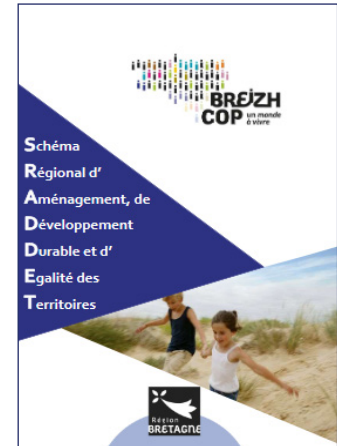


Un point d'étape sur la révision du SCoT a permis de partager les retours des Personnes Publiques Associées (PPA) et de préparer les prochaines étapes de la procédure, notamment l'enquête publique qui doit se dérouler au mois d'octobre.

Le Bureau a également examiné la modification n°2 du SRADDET Bretagne, portant sur :

- la trajectoire énergétique et climatique et le développement des énergies renouvelables, dans un objectif de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la prévention et la gestion des déchets, avec un objectif d'optimisation des capacités de traitement à l'échelle régionale ;
- la lutte contre l'artificialisation des sols ;
- la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques.

Ces orientations constituent un **cadre de référence** avec lequel le SCoT doit être en cohérence.



Cette première séance marque le démarrage opérationnel du mandat sur les principaux enjeux de planification et de transitions du territoire.

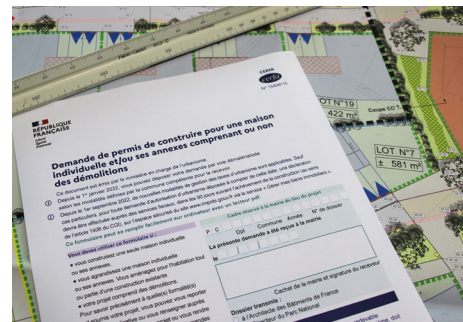
Actualités réglementaires

Une nouvelle obligation depuis le 1er juillet 2026

Depuis le 1er juillet, de **nouveaux formulaires « Cerfa »** sont disponibles sur le site officiel de l'administration : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Parmi les principales évolutions :

- Modification des formulaires Cerfa de l'ensemble des déclarations préalables, des permis et de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).
- Création de nouveaux formulaires Cerfa pour les demandes relatives aux enseignes et à la publicité, en lien notamment avec l'évolution de leur numéro d'enregistrement en mairie.



Des projets réglementaires à suivre

- **Projet de loi pour la protection et la souveraineté agricole (dite loi d'urgence agricole)** : adopté en 1ère lecture par le Sénat le 2 juillet, le texte est toujours en cours d'examen. Il comporte plusieurs dispositions susceptibles d'avoir des incidences sur l'urbanisme, notamment en renforçant la protection des espaces agricoles, en créant de nouvelles servitudes de voisinage autour des exploitations et en faisant évoluer les règles de gestion de la ressource en eau, autant de sujets susceptibles d'influencer les futurs projets d'aménagement des collectivités.
- **Projet de décret de simplification (dit deuxième « méga-décret »)** : toujours en cours d'examen, ce texte regroupe une trentaine de mesures de simplification administrative concernant notamment les collectivités et le droit de l'urbanisme. Il prévoit d'alléger plusieurs procédures (lotissement, projet d'énergies renouvelables, évolution des documents d'urbanisme, etc.), de développer les démarches dématérialisées, de simplifier les formalités liées aux autorisations d'urbanisme et de moderniser certaines règles de publicité, d'instruction et de contrôle applicables aux projets d'aménagement.

La révision du SCoT se poursuit

Analyse des avis sur le projet et préparation de la phase d'enquête publique

La phase administrative de la révision du SCoT se poursuit conformément au calendrier établi.

Le SUPV a reçu, début juin, l'ensemble des avis formulés par les Personnes Publiques Associées (PPA). Ces contributions ont fait l'objet d'une analyse attentive afin d'**identifier les observations, recommandations et demandes d'évolution du projet**.

Un **échange avec les services de l'État** s'est également tenu le 30 juin afin de préciser leurs attentes et d'examiner les points soulevés.

La **commission « SCoT et son suivi »**, réunie le 7 juillet, a travaillé à la synthèse de ces avis et à la **préparation du mémoire en réponse aux différentes demandes**, qui sera mis à la disposition du public pendant l'enquête publique.

En parallèle, les préparatifs de l'enquête publique se poursuivent. La commission d'enquête a été désignée et **l'enquête se déroulera du 28 septembre au 28 octobre 2026**.

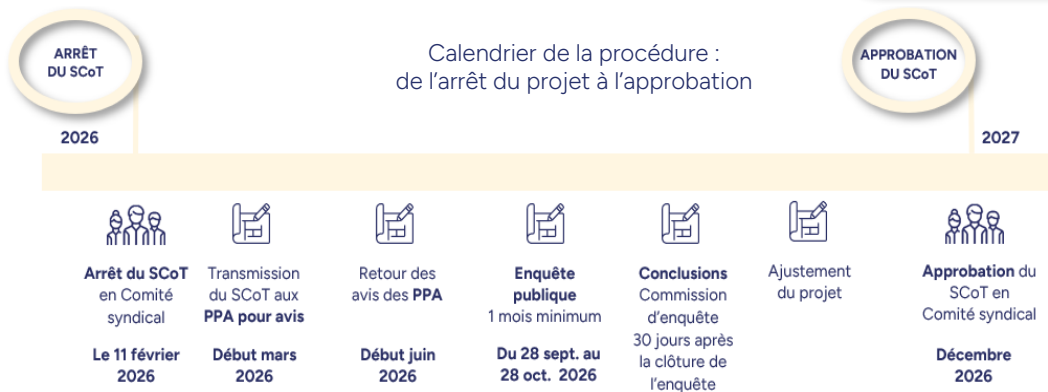
Durant cette période, le public pourra **consulter le dossier, formuler ses observations, rencontrer et échanger avec la commission d'enquête** lors des permanences organisées sur les lieux d'enquête à : Vitré, Janzé, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne et Châtillon-en-Vendelais.

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et formulera son avis sur le projet. Le cas échéant, ses conclusions pourront conduire à des ajustements avant l'approbation définitive du SCoT envisagée le 21 décembre.



A RETENIR :

- ✓ 15 avis PPA reçus
- ✓ Avis favorables avec demandes et/ou recommandations, observations
- ✓ Mémoire en réponse en préparation
- ✓ Enquête publique : 28 septembre -> 28 octobre
- ✓ Consultation du projet :
 - en ligne : supv.bzh
 - dans les 5 lieux d'enquête
- ✓ Approbation envisagée le 21 décembre 2026



Présentation du SCoT à l'ensemble des élus municipaux du Pays de Vitré

Un grand RDV pour les élus

Le SUPV donne rendez-vous à **l'ensemble des élus des communes du territoire** pour une présentation du SCoT : son rôle, son contenu et sa portée pour les communes et intercommunalités.



A NOTER :

- Le jeudi 1er octobre 2026
- De 18h à 20h
- A Bais - salle Unisson



Le SCoT « arrêté » est déjà disponible

Afin de favoriser l'information du public, le SUPV a mis en ligne, dès l'arrêt du projet, l'ensemble des pièces du SCoT sur son site internet. Chacun peut ainsi consulter le dossier dès à présent.



A retrouver sur le site internet du SUPV :

- Le dossier du SCoT « arrêté »
<https://www.supv.bzh/le-scot-arrete/>

Les temps forts du semestre

Le SUPV au sein des réseaux professionnels

La qualité de l'accompagnement proposé aux communes repose en partie sur une veille technique et réglementaire permanente. Pour cela, le SUPV participe régulièrement aux rencontres organisées par ses partenaires institutionnels afin d'anticiper les évolutions, partager les bonnes pratiques et renforcer son expertise au service des collectivités du Pays de Vitré.

Vers un cadre partagé pour la Trame Noire en Bretagne

Le SUPV a participé, en avril dernier, à la réunion de restitution des travaux menés par la Région Bretagne sur la Trame noire engagés depuis octobre 2025.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du SRADDET Bretagne en matière de préservation de la biodiversité à travers la Trame Verte, Bleue et Noire (TVBN).

Cette réunion a permis de **présenter les premiers éléments de diagnostic** à l'échelle de la Bretagne en matière de **pollution lumineuse**.

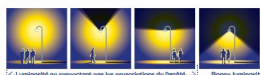
Elle a également constitué un **temps d'échange autour des enjeux communs et de la définition d'un socle partagé**, qui servira de base à leurs déclinaisons dans les SCoT, puis dans les PLU(i).



Extrait du diagnostic Trame Noire - Région Bretagne

→ Arrêté ministériel 27/12/2018

1. IL EST D'ORSAIRES INTERDIT OU FORTEMENT DÉCON-
SEILLÉ DANS CERTAINS CAS D'ENVOYER DE LA
LUMIÈRE VERS LE CIEL. Dans cette même logique, l'arrêté inscrit la notion de lumière intrusive. La lumière urbaine ne doit pas gêner les habitations privées.



2. L'ARRÊTÉ FIXE ÉGALEMENT DES SEUILS DE
TEMPÉRATURES DE COULEUR À RESPECTER :
ils ne doivent pas dépasser 3000 K (kelvin) sauf dans certaines zones protégées (parcs naturels, réserves, sites d'astronomie) où les contraintes sont plus élevées. La température de couleur dans les parcs naturels régionaux et les parcs naturels marins ne devra pas excéder 2700 K en agglomération et 2400 K hors agglomération. Pour les chantiers sur des sites d'astronomie, le seuil ne devra pas dépasser 3000 K.

Agenda

27 décembre 2018 Signature de l'arrêté.
10 janvier 2019 Mise en œuvre des canons en lumière, des règles liées dans les espaces naturels protégés et dans la périmètre de certains sites astronomiques.
10 janvier 2020 Tous les nouveaux éclairages qui seront installés et tous les parcs d'éclairage qui seront renouvelés devront prendre en compte ces nouvelles obligations.

Agenda

27 décembre 2018 Signature de l'arrêté.
10 janvier 2019 Mise en œuvre des canons en lumière, des règles liées dans les espaces naturels protégés et dans la périmètre de certains sites astronomiques.
10 janvier 2020 Tous les nouveaux éclairages qui seront installés et tous les parcs d'éclairage qui seront renouvelés devront prendre en compte ces nouvelles obligations.



+ éclairage
bâtiments arrêté
2013 toujours
valable



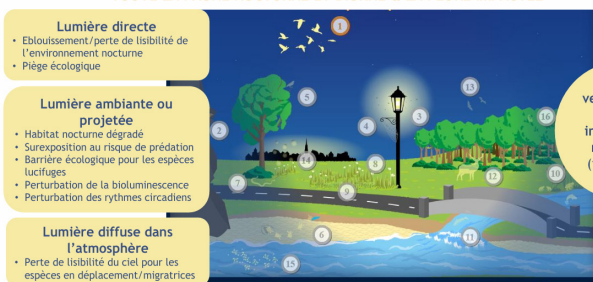
La Trame Noire, c'est quoi ?

La Trame Noire préserve l'obscurité nécessaire à la biodiversité nocturne. En limitant les nuisances lumineuses, elle favorise les déplacements des espèces et complète les continuités écologiques de la trame verte et bleue.



→ Pollution lumineuse : impacts sur la biodiversité

TOUTE LA FAUNE NOCTURNE ET DIURNE & LA FLORE IMPACTÉE



30 % des
vertébrés et
65 % des
invertébrés
nocturnes
(tout ou en
partie)

D'après Romain Sordello, guide trame noire OFB

Le RDV des acteurs de la planification territoriale

Le 29 mai, le SUPV a participé à la réunion des acteurs de la planification territoriale organisée par la DDTM d'Ille-et-Vilaine, réunissant collectivités et bureaux d'études.

Cette rencontre a permis de faire un point sur les principales évolutions réglementaires et législatives, les enjeux liés à la sobriété foncière, ainsi que sur les outils mobilisables pour accompagner les collectivités dans leurs démarches d'aménagement.

Elle s'inscrit dans la veille technique et réglementaire assurée par le SUPV afin d'apporter un accompagnement « actualisé » aux communes et intercommunalités du Pays de Vitré dans leurs projets et l'évolution de leurs documents d'urbanisme.



Les rencontres départementales de l'ADS

Le SUPV a participé le 19 juin à la réunion départementale des centres instructeurs organisée par la DDTM d'Ille-et-Vilaine, réunissant l'ensemble des services d'instruction du département et les communes en instruction autonome.

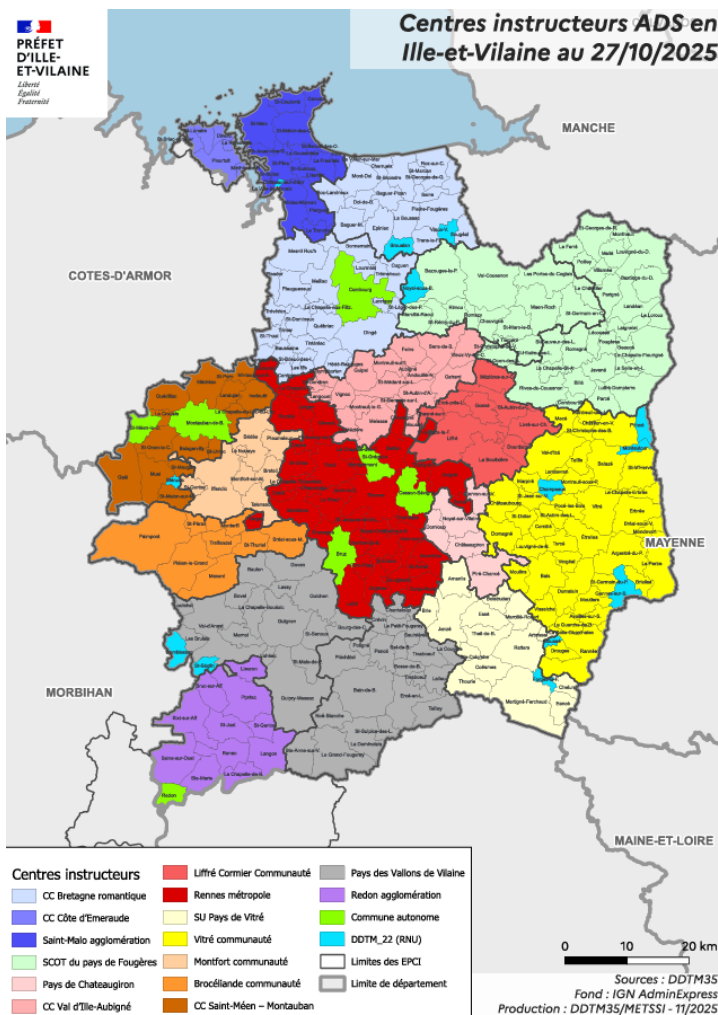
Cette rencontre a permis de faire un point sur :

- les actualités du droit des sols,
- la dématérialisation des procédures,
- les taxes d'urbanisme.

Une attention particulière a également été portée aux **enjeux environnementaux intégrés à l'instruction**, notamment la prise en compte des risques, la protection des ressources en eau et les évolutions des dispositifs de protection des haies.

En effet, au-delà de leur mission d'instruction réglementaire, **les services jouent un rôle essentiel** dans la mise en œuvre concrète des politiques d'aménagement sur le territoire. À travers l'application des règles d'urbanisme, ils contribuent à intégrer les enjeux environnementaux dans les projets portés par les collectivités et les particuliers.

Ces réunions départementales constituent un temps important d'échanges, de veille partagée et de mise en réseau entre les services de l'instruction sur le territoire.



Le SUPV au service des élus et des collectivités

Au-delà de son expertise technique, le SUPV accompagne les communes en favorisant le partage d'informations, les retours d'expérience et la diffusion des évolutions réglementaires. Réunions techniques, rencontres avec les élus et participation aux événements du territoire constituent autant d'occasions de renforcer le dialogue avec les collectivités et d'apporter un appui au plus près de leurs besoins.

Animation de la réunion semestrielle du service ADS du SUPV

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes adhérentes au service d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), le SUPV organise chaque semestre une réunion d'échanges avec les agents en charge de l'urbanisme.

Cette année, celle-ci a été organisée à Thourie, le 30 avril dernier.

Véritables temps de dialogue et de veille technique, ces réunions contribuent à **garantir une instruction de qualité, une application cohérente des règles d'urbanisme** sur l'ensemble du territoire et, plus largement, **un service réactif et de proximité au bénéfice** des collectivités et à leurs administrés.

Ces rencontres permettent de :

- répondre aux questions des communes,
- partager les évolutions réglementaires,
- harmoniser les pratiques,
- renforcer les échanges entre les différents acteurs de l'instruction.



Une soirée d'échanges pour découvrir les services du SUPV

Le 9 juin dernier, le SUPV a organisé une soirée d'information et d'échanges à destination des élus du Pays de Vitré, réunissant plus de 80 participants issus des communes de Vitré Communauté et de Roche aux Fées Communauté.



Cette rencontre avait pour objectif de **faire découvrir aux élus la gouvernance, les missions et l'offre d'ingénierie publique de proximité du SUPV**. Planification territoriale, conseil en urbanisme, accompagnement des collectivités dans leurs projets, instruction des autorisations d'urbanisme : **le SUPV met son expertise au service des communes, de la définition de leurs besoins à la structuration de leurs projets d'aménagement**.

Afin de faciliter l'appropriation des principaux outils et notions liés à l'urbanisme, les participants se sont également vu remettre une plaquette de présentation du SUPV ainsi qu'un lexique pédagogique.

Au-delà de la présentation institutionnelle, cette soirée a permis d'échanger avec les élus sur leurs attentes et de rappeler que le SUPV, partenaire d'ingénierie publique du Pays de Vitré, est à leurs côtés pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions, leurs démarches et la conduite de leurs projets de développement territorial.

Un temps d'échanges au plus près des collectivités

À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le Forum des élus, organisé par Vitré Communauté le 27 juin dernier, a offert un temps de rencontre privilégié entre les nouveaux élus, les services de l'agglomération et les établissements publics partenaires intervenant au service des communes.

Installé au sein du pôle dédié à l'urbanisme et à l'aménagement, aux côtés des équipes ADS et PLUi de Vitré Communauté, le SUPV a pu échanger avec les élus sur les différents services qu'il met à leur disposition : accompagnement des projets locaux, conseil stratégique, planification territoriale ou encore expertise réglementaire.

Cette matinée a permis de nombreux échanges avec les élus et de rappeler que le SUPV constitue un partenaire d'ingénierie publique de proximité, mobilisable à chaque étape des projets des communes, de la réflexion jusqu'à leur mise en œuvre. Elle a également contribué à renforcer les liens entre le SUPV et les communes du territoire.



Le SUPV vous accompagne :

- ✓ Planification territoriale : SCoT, PLU(i), carte communale
- ✓ Conseil en aménagement et urbanisme
- ✓ Accompagnement aux projets : AMO & études pré-opérationnelles de densification
- ✓ Instruction des autorisations d'urbanisme



Les vice-présidents et l'équipe technique



A retrouver sur le site internet du SUPV :

- La présentation de la soirée
- La plaquette de présentation du SUPV
- Le lexique de l'urbanisme

<https://www.supv.bzh/publications/>



Focus projet | Une rénovation énergétique exemplaire

Le 20 juin dernier, le SUPV était présent, en tant que partenaire du projet, lors de l'inauguration de la salle polyvalente rénovée de Saint-Christophe-des-Bois, aux côtés des représentants de l'État, des collectivités et des différents partenaires de l'opération.



À Saint-Christophe-des-Bois, la rénovation de la salle polyvalente illustre la manière dont les petites communes peuvent concrétiser des projets conciliant transition énergétique, modernisation du patrimoine communal et amélioration de la qualité de service offerte aux habitants, avec l'appui d'une ingénierie publique adaptée.



Le projet en 5 chiffres :

- **566 habitants**
population de la commune
- **70%**
économies d'énergies estimées
- **685 000 € HT**
montant des travaux
- **78%**
de financements publics
- **2024**
début de la mission d'AMO du SUPV

Accompagnement du SUPV

La commune a confié au SUPV une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de l'accompagner dans la définition et la préparation de son projet. Le SUPV a accompagné la commune dans la formalisation des besoins, l'élaboration des pièces de consultation, la passation des marchés et le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cet accompagnement a permis de structurer son projet et d'en sécuriser les principales étapes avant le lancement des travaux.

Les travaux réalisés



La rénovation a porté sur la modernisation de la salle polyvalente existante et la création d'une extension en ossature bois afin d'adapter l'équipement aux besoins des usagers et d'en améliorer son fonctionnement.

AVANT

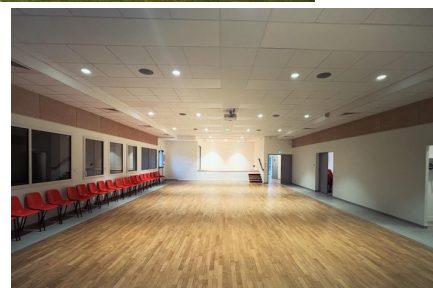
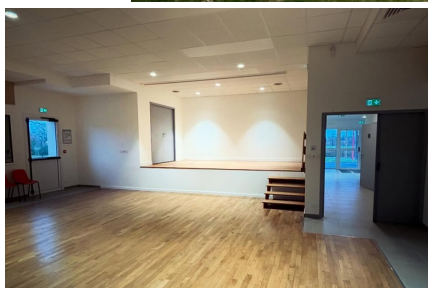


APRÈS



Afin d'améliorer durablement les performances énergétiques du bâtiment, les travaux ont notamment porté sur :

- le renforcement de l'isolation,
- l'installation d'une pompe à chaleur réversible,
- l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.



Photos des cabinets Couliou et Ségrétain - équipe de maîtrise d'œuvre du projet



Les points clés du projet :

- ✓ **Un patrimoine communal modernisé**
Un équipement rénové pour améliorer le confort, la sécurité et s'adapter aux nouveaux usages.
- ✓ **Une rénovation énergétique ambitieuse**
Des choix techniques performants pour réduire durablement les consommations.
- ✓ **Une ingénierie publique mobilisée en amont**
Un accompagnement dès la définition du projet pour faciliter et sécuriser sa mise en œuvre.